

L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à 18 heures, le conseil syndical s'est réuni dans les locaux de Grand Lac, salles Tillet et Chaudanne, sous la présidence de Sandra FERRARI pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	34.
Nombre de membres présents :	20

Date de 1^{ère} convocation : 28 avril 2023
Date d'affichage :

<u>Présents :</u>	Titulaires : BALTHAZARD Pierre-Louis, DUMAZ Gérard, EXERTIER DIT MONNARD Philippe, FABRE Maryse, FERRARI Marcel, FERRARI Sandra, GALENE Pierre-Damien, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, PETIT GUILLAUME Sophie, POMMAT Dominique, REVOL Karine, SALOMON Marie-Thérèse, TICHKIEWITCH Serge, TRAHAND Cécile, TURNAR Alexandra, VIOLA Peggy, VIAL Jean-Marc Suppléants (votant) : BEBERT Thierry
<u>Excusés :</u>	Titulaires : BERTHOMIER Christian (pouvoir à FERRARI Sandra), GENNARO Alexandre (pouvoir à POMMAT Dominique), GONTHIER Gérard, HUYNH Antoine (Pouvoir à VIOLA Peggy)
<u>Absents :</u>	Titulaires : BIQUEZ François, CAMUS Gilles, DUMAZ Régis, GRELLIER Jean-Marc, LEOUTRE Jean-Marc, MANZATO Jean-Marie, MONTORO Marie-Pierre, MOURIC Raphaële, POILLEUX Nicolas, VAIRYO Nicolas, VANIN Gaëtan Suppléants : EXERTIER Bruno, FRAYSSE Claudie, GALY Philippe, PIERRETON Christophe, REGAIRAZ Michel.

REGIE SGR – VALIDATION DES TARIFS DES ACTIVITES ESTIVALES *(compétences obligatoires)*

La présidente rappelle que la politique tarifaire relève de la compétence du conseil.

Les modifications proposées sont en cohérence avec les pratiques observées sur d'autres sites comparables.

Pour le secteur Savoie Grand Revard, il est proposé la grille tarifaire suivante relative aux activités estivales.

En conséquence, il est proposé d'approuver cette grille tarifaire, applicable à compter du 03 mai 2023.

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts du syndicat mixte des stations des Bauges

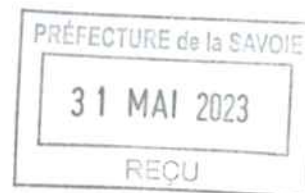
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

→ **APPROUVE** les tarifs des activités estivales et les dates d'ouverture, tels que présentés pour le secteur Savoie Grand Revard ;

Fait à La Féclaz, le 3 mai 2023

LA PRESIDENTE,
Sandra FERRARI



☞ Votants :	23
☞ Pour :	23
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0

Certifié exécutoire

compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Tarifs Saison été 2023
Informations générales

Saison d'Été - Dates prévisionnelles, non contractuelles et indicatives d'ouverture et de fermeture des domaines skiables, sous réserve des conditions d'enneigement et de sécurité des pistes :	
1	Été : Les activités estivales peuvent être exploitées jusqu'à empêchement total pour cause de neige.
Règles générales :	
Les catégories d'âges sont les suivantes :	
4	«Bambin» jusqu'à 5 ans inclus, «Jeune» de 6 à 17 ans inclus, «Adulte» de 18 à 69 ans inclus, «Vermeil» 70 ans et +, âge requis à l'achat du forfait.
6	Les titres sont délivrés sur support RFID, dit «Mains libres», non remboursables, non échangeables sauf puce défectueuse. Tous les supports compatibles avec notre système de billetterie sont acceptés.
7	Les titres de 3 jours et plus doivent porter la photo d'identité du porteur, tête nue, sans casque, sans bonnet, sans masque et sans lunettes de soleil. Pour les forfaits saison, en plus d'être encodées dans la puce RFID, les informations concernant l'identité du skieur doivent être imprimées physiquement sur le support RFID.
8	Les réductions accordées à quelque titre que ce soit ne sont pas cumulables.
9	Pour bénéficier d'une invitation, d'une redevance ou d'un tarif réduit quel-qu'il soit, le demandeur devra produire un document portant nom, prénom et date de naissance (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Livret de Famille, Carte de Mutuelle, etc.).
10	Le forfait «Mixte», qui donne accès aux domaines alpins et nordique, et le forfait «Espace Tubing» sont considérés comme des forfaits de remontées mécaniques. Les forfaits Piste Ski-Roue et Pas de Tir sont des redevances nordiques.
Redevances et tarifs normaux :	
11	Les redevances et tarifs normaux sont applicables à date de délibération pour l'été et à compter du 1er septembre 2022 pour l'hiver.
Redevances et tarifs différenciés (tarifs réduits, invités et accès libre).	
Les redevances et tarifs différenciés peuvent être utilisés, sous la responsabilité du Directeur de La Régie :	
- dans le cadre d'une exploitation partielle liée à de mauvaises conditions météorologiques et/ou des fermetures partielles des domaines skiables et des remontées mécaniques. La décision est prise par domaine (alpin et/ou nordique) et est applicable sur l'ensemble du ou des domaines concernés et sur l'ensemble du périmètre de Savoie Grand Revard. Dans ces cas, la redevance ou le tarif retenu devient tarif unique et nul ne saurait se prévaloir d'un quelconque titre pour obtenir une réduction supplémentaire, sauf dispositions spécifiques à la redevance et au tarif réduit -50%. Selon les prévisions météorologiques et d'enneigement à venir, la délivrance de titres séjour pourra être limitée dans le temps ou suspendue.	
13	- dans le cadre d'un incident d'exploitation prolongé réduisant significativement l'accès au domaine à la clientèle : le Directeur de la Régie pourra décider de la proposition d'un report ou à défaut d'un remboursement proportionné au préjudice pour les clients qui se seraient déjà acquittés de leur forfait ou redevance. Dans ce même cadre, il pourra être mis en place un tarif réduit en caisse pendant la durée de l'incident.
- dans le cadre d'une indemnisation de clients suite à une demande particulière ou réclamation justifiée.	
- dans le cadre d'opérations promotionnelles (salons, médias, événements, etc.), d'accord commerciaux (TO, CSE, etc.) ou de conventions (Clubs, Ecoles de ski, etc.) qui devront faire l'objet d'un contrat de partenariat ad hoc portant mention des efforts respectifs.	
14	Les redevances et tarifs réduits -50% sont applicables de plein droit aux handicapés, sur présentation d'un justificatif de handicap, ainsi qu'à un et un seul accompagnant si le handicap le justifie, sur la base du plein tarif adulte.
Invités et Accès libre :	
15	Sont en accès libre : les pistes piétons, les pistes raquettes, les pistes «Découverte» en ski nordique. Le tapis de l'Observatoire est en accès libre pour les piétons souhaitant se rendre au Belvédère du Revard depuis la place de la Crémaillère.
16	Sur présentation d'un justificatif, peuvent se voir délivrer un titre «Invité» hors support mains-libres, les Bambins en ski nordique et piste ski-roues.



Tarifs Saison été 2023
Informations générales

20	<p>Les forces de l'ordre et les services de secours ainsi que les opérateurs de réseaux ayant des installations implantées sur les domaines skiables, dans le cadre de leurs missions, ont un accès libre aux espaces nordiques et alpins. Toutefois, pour l'utilisation des remontées mécaniques, ils devront se présenter en caisse afin d'obtenir un titre de transport « Invité ».</p> <p>Ces mêmes institutions devront conclure une convention avec la Régie pour pouvoir bénéficier d'un titre invité dans le cadre de leurs entraînements et sur présentation d'un ordre de mission</p>
21	<p>Pour obtenir un titre « Invité », les professionnels concernés par l'accès aux pistes et aux installations devront conclure une convention ad hoc avec La Régie pour une utilisation uniquement professionnelle et non de loisirs personnels.</p>
22	<p>Les propriétaires fonciers dont le terrain est grevé par une piste de ski ou une remontée mécanique, signataires de conventions de passage avec la commune, peuvent se voir délivrer un et un seul titre « Invité Saison » dans le cadre de l'indemnisation en compensation de la servitude qui les impacte. Le titre pourra être Nordique, Alpin ou Mixte. L'ayant droit pourra faire bénéficier la personne de son choix de son titre « Invité Saison » ; cette personne devra alors fournir photo, nom et prénom pour la délivrance du titre nominatif. La mairie transmettra à la Régie la liste des propriétaires concernés et les justificatifs cadastraux.</p>

RÉGIE DES DOMAINES SKIABLES DE SAVOIE GRAND REVARD
ÉTÉ 2023 - Tarifs TTC applicables à compter du 3 mai 2023 date du conseil

Télésiège de l'Orionde à la Féclaz :
 Tous les WE à partir du 17 juin
 Tous les jours du 8 juillet au 3 septembre

Jump Luge au Revard :
 Tous les jours du 8 juillet au 3 septembre
 Tous les WE de septembre
ATTENTION !
 En cas de pluie et pour des raisons de sécurité, l'activité de luge et de Jump sera fermée.

Biathlon et Ski Roues à la Féclaz :
 à partir du jeudi 9 mai uniquement en semaine
 à partir du jeudi 3 juin sauf dimanche
 du 26 juin au 8 septembre tous les jours
 et en semaine jusqu'au 29 septembre

LE REVARD - ESPACE TUBING (LUGE & JUMP) inclus Luge

	TARIFS NORMAUX		TARIFS RÉDUITS	
	Tarif unique	Tarifs partenaires (-20%)	Tarifs Handi (-50%)	
1 Passage	4.00 €	4.00 €	2.00 €	
2 Passages	6.00 €	5.00 €	3.00 €	
6 Passages	16.00 €	13.00 €	8.00 €	
30 Passages	72.00 €	58.00 €	36.00 €	
50 Passages	100.00 €	80.00 €	50.00 €	
Support rechargeable	2.00 €	2.00 €	2.00 €	

LA FECLAZ - TÉLÉSIÈGE DE L'ORIONDE (PIÉTONS & VTT)

	TARIFS NORMAUX		TARIFS RÉDUITS				
	Adulte à partir de 18 ans	Jeune 5-17 ans inclus	Bambin jusqu'à 5 ans inclus	Handi (-50%)	Conditions commerciales particulières (-70%)	Groupe à partir de 10 pers.	Organismes conventionnés Monteur MCF 50% (Clients / Stagiaires Non Concernés)
1 Passage Piéton ou VTT	7.00 €	7.00 €	gratuit	3.50 €	2.00 €	6.00 €	
1/2 journée (3 heures)	14.00 €	12.00 €	gratuit	7.00 €	4.00 €	12.00 €	
Journée (10h13h - 14h17h)	18.00 €	14.00 €	gratuit	8.00 €	5.00 €	14.00 €	
2 jours consécutifs	24.00 €	21.00 €	gratuit	22.00 €	7.50 €	21.00 €	
6 jours consécutifs	56.00 €	49.00 €	gratuit	28.00 €	17.00 €	49.00 €	
Saison Été Télésiège accès limité au télésiège + 5 passages tubing revard offerts	85.00 €	70.00 €		42.50 €	25.50 €	70.00 €	42.5
Indemnité forfaitaire	35.00 €	35.00 €		17.50 €			
Support rechargeable 1 seul support pour groupe de piéton ou VTT qui prennent 1 Passage = carte à points 1 support par personne à partir de la 1/2 journée	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €

PASS TRIBU ÉTÉ
 accès illimité au télésiège de l'Orionde + 50 passages Tubing + 10 passages par personne supplémentaires

PASS TRIBU ÉTÉ	Durée	4 personnes	par personne supplémentaire
1 support/personne à 2€ pour l'accès télésiège + 1 support offert/famille pour les passages tubing	6 jours consécutifs	139.00 €	29.00 €

LA FECLAZ - STADE MULTI-ACTIVITÉS (SKI-ROUES - ROLLERS - BIATHLON)

	Durée	TARIFS NORMAUX			TARIFS RÉDUITS				
		Adulte à partir de 18 ans	Jeune 5-17 ans inclus	Bambin jusqu'à 5 ans inclus	Ecoles de ski et structures événementielles avec convention	Groupe à partir de 10 pers.	Handi (-50%)	Conditions commerciales particulières (-70%)	Clubs avec convention
Reservation 1 couloir de tir (jusqu'à 2 personnes par couloir)	1/2 journée				10.00 €				
Personne supplémentaire par couloir	1/2 journée				4.00 €				
Accès piste ski-roues	1/2 journée	6.00 €	5.00 €	Invité avec adulte payant	suivant convention	5.00 €	3.00 €	2.00 €	
Accès piste ski-roues + Pas de Tir	1/2 journée	9.00 €	7.00 €		suivant convention	7.00 €	4.50 €	3.00 €	
Saison Piste ski-roues	saison été	55.00 €	40.00 €	Invité avec adulte payant	suivant convention	40.00 €	27.50 €	16.50 €	
Saison Piste ski-roues + Pas de Tir	saison été	80.00 €	60.00 €		suivant convention	60.00 €	40.00 €	24.00 €	forfait hiver

DISPOSITIONS DIVERSES AUX TARIFS ÉTÉ

Le 1/2 journée s'entend le matin jusqu'à 13h ou l'après-midi à partir de 14h

Tous les tarifs été existent à -50% pour délivrance selon dispositions des Conditions particulières (cf clauses handicap)

Frais d'envoi	5.00 €
Duplicata de forfait	5.00 €

FECLAZ REVARD PASS (loisirs sportifs en été)

Carte portée par l'ESF "Montagne expérience" rassemblant un collectif de prestataire de loisir estival qui permet la promotion des activités avec des tarifs préférentiels

Carte individuelle	9.00 €	Avantage -15% sur les offres SavoieGrandRevard Tarifs Normaux
Carte famille (4 personnes)	20.00 €	